

AVIS DE MAIRIE

A l'heure de la transition énergétique, il est nécessaire de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie. De plus à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Après à une étude réalisée par l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables), sur les consommations de l'éclairage public, il s'avère que l'extinction partielle sur certains secteurs de la commune, engendrerait une réelle économie et un gain de confort nocturne.

Par délibération en date du 09/05/2017, le conseil municipal a décidé que l'éclairage public sera interrompu de **23 heures à 5 heures** dans le secteur de La Gare et de Grange Maréchal.

Cette mesure sera effective à compter du **15/06/2017**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER

